

83.1% !

L'EPS et le métier grands vainqueurs des élections professionnelles !



DECLARATION FPMA du 18 juin 2019

Nous vivons un moment qui pourrait être notre dernière FPMA, quelle époque formidable !

Lors d'une audience du Snep-fsu avec le cabinet du ministre, il a été affirmé avec conviction que l'EPS n'entrait pas du tout dans le dispositif voulu de « *cours le matin, sport l'après-midi* ». Or, force est de constater que la parole du ministre n'a aucune valeur puisque le récent appel à projet relayé par le rectorat mêle dans un grand fourre-tout le monde associatif, le mouvement sportif, le sport scolaire et l'EPS. Notre gouvernement recherche les effets d'annonce, quand bien même ceux-ci sont surréalistes au regard du terrain.

Cette annonce fait suite à la dégradation des programmes EPS qui enterre des contenus spécifiques propres à l'enseignement des activités physiques, sportives et artistiques de la sixième à la terminale. Le choix de l'abandon de référentiels nationaux est maintenant validé au bénéfice de grandes généralités. L'EPS est affaiblie, mise en marge des autres disciplines d'enseignement, devenant une simple animation du temps scolaire.

Concernant le mouvement des professeurs d'EPS dans notre académie :

Alors que les moyens du service public d'éducation devraient être présents équitablement, l'iniquité entre les départements sur tout le territoire de l'académie demeure. Nous subissons depuis plusieurs années (phénomène accru à la rentrée 2018), un manque d'enseignants, qui porte atteinte à la stabilité de l'investissement nécessaire sur l'EPS et le sport scolaire et pénalise surtout les zones rurales. Les sempiternelles interrogations subsistent : qui va travailler à Fumel, à Piegut, à Monsempron-Libos, ou à Sarlat ... à la rentrée ?

Cette année le contingent des enseignants d'EPS titulaires reste insuffisant. Mais, fort heureusement l'intervention des commissaires paritaires nationaux du Snep-Fsu aura permis de corriger partiellement cette carence. En effet, lors des phases du mouvement inter, ils ont obtenu le renforcement du contingent d'entrants majoré à 45, au regard d'un besoin minimisé par le rectorat en direction du ministère qui s'élevait à 36 pour l'académie. Nous constatons que la volonté de notre recteur verse plus que jamais dans le sens d'une inflation de la contractualisation, un excès de zèle que le ministère a concédé à rectifier.

Malgré tout, des élèves se trouveront sans EPS tout au long de l'année à cause de l'absence d'un service opérationnel de remplaçants (TZR). De plus, l'emploi de

contractuels n'a pas montré son efficacité sur tous les territoires de l'académie, sauf à engendrer plus de précarité pour ces personnels.

Concernant le mouvement intra, nous saluons toujours le dialogue et le travail réalisé en lien avec les personnels de la DPE. Néanmoins, nous souhaitons que cette séance ne se limite pas à une chambre d'enregistrement. Nous avons des propositions pour permettre une meilleure fluidité du mouvement. Nous ne nous expliquons toujours pas les raisons pour lesquelles certains postes ont été soustraits au mouvement : lycée G. Eiffel Bordeaux, collège Val de Pin Le Teich, LP Dassault Mérignac, Lycée Palissy Agen, LP J.Capelle et LGT Maine de Biran Bergerac...

Un état de fait qui réduit les possibilités offertes à la mobilité de nos collègues. Le droit à la mutation est interdit aux demandeurs de postes soustraits (ex : le lycée Palissy d'Agen). Nous constatons au fil des années une évolution des modalités d'affectation des stagiaires. En effet, celle-ci a glissé progressivement d'un ancrage pédagogique respectueux des équipes d'établissement vers une politique de passages en force souvent exempte de consultation préalable des équipes EPS accueillantes. Cette situation est affligeante pour le Snep-Fsu.

Merci de votre attention

Les commissaires paritaires du Snep-Fsu